

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 12 Septembre 2022, à la salle des Trois Vallées sous la présidence de Mme JACQUARD Marie-Thérèse, Maire, suite à une convocation en date du 07 septembre 2022.

Etaient présents :

Mmes et M. ANGLARES Annick, BERTHOMIER Laurence, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, TRION Serge.

Etaient absents excusés :

M. JOUBERT Jean Paul : pouvoir à Mme ANGLARES Annick

M. CHERRASSE Alain : pouvoir à Mme JACQUARD Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Mme. GUERRIER Laure

La séance du conseil municipal débute à 19h30.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 18 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'achat d'un réfrigérateur. Ce qui est adopté à l'unanimité.

1. Tableau des effectifs

Mme le Maire informe :

- de la titularisation de Mme PLAVERET Florence (adjoint technique échelon 7) pour son poste à la cantine à partir du 09 septembre 2022.
- de la stagiairisation de M. ROCHE Léo (adjoint technique échelon 1) pour son poste au sein de l'école à partir du 24 septembre 2022.
- du départ à la retraite de M. CHENAUD Pascal à partir du 1^{er} octobre 2022. Un appel à candidatures a été géré par le Centre de Gestion qui mettra en place les entretiens pour le recrutement.
- Mme TRONCY Linda a demandé son détachement pour un poste à la BSMAT d'Yzeure. Mme le Maire a deux mois pour faire parvenir la décision du conseil municipal. Ce dernier donne un avis favorable à l'unanimité pour son détachement au 1er janvier 2023 au plus tard. Son départ s'effectuera trois mois après la date du dépôt de son dossier complet à la BSMAT. Ce détachement s'effectue sur une période de 6 mois renouvelable tous les ans pendant 5 ans, puis encore 5 ans. Son poste lui reste attribué jusqu'à son embauche définitive. Elle peut également revenir sur la commune, mais elle peut être affectée à un poste différent. Un appel à candidatures va être lancé par le Centre de Gestion pour un poste de contractuel.

2. Désignation référent Ambroisie

M. DOMAS Julien se propose et est désigné référent Ambroisie.

3. Désignation référent Incendie

M. Martel Didier se propose et est désigné référent Incendie.

4. Décisions modificatives (programme section investissement)

- Suite à une demande du FC Haut d'Allier pour l'achat de buts rabattables, Madame le Maire propose 3 devis : Intersport 2 681,00 €, Comat & Valco : 2 760,00 €, Casal Sport à 2559,89 €.

Le conseil municipal retient le devis de Casal Sport avec le vote suivant 13 pour et 3 abstentions (MM. MARTEL Didier, DARBELET Pierre et DOMAS Julien).

- Madame Le Maire présente le coût de la clôture mitoyenne entre le terrain acheté par la commune et la propriété de M. BLONDEAU Pierre : 1366,18 €. Le coût est divisé entre les deux parties. La commune aura donc à sa charge la somme de 683,09 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Achat de panneaux de signalisation, Madame le Maire propose le montant de 708 €. Cet achat sera noté dans le dossier de subvention des Amendes de Police pour l'année prochaine.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Madame le Maire présente le dossier d'achat de vaisselle pour la salle du Four à Chaux qui va être proposée à la location le plus rapidement possible. Le montant est de 700 €.

M. MARTEL Didier prend la parole et nous indique qu'un inventaire a été fait dans les différentes salles communales. La future commande de vaisselle permettra de compenser les différents manques et aussi d'avoir un peu de stock en cas de casse.

Il nous informe également que des tables (pour 80 personnes), 123 chaises, le double frigo (qui de trouvait à la salle omnisport) ont été installées dans cette salle ainsi qu'une auto laveuse. Un plan de travail sera installé dans la cuisine.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Madame le Maire propose l'achat d'un réfrigérateur pour remplacer celui de la salle omnisport pour un montant de 379,00 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5. Dossier reconquête de centre bourg.

Suite au COPIL et la réunion publique avec M. Goncalvès du bureau d'études Axe Saône, les projets retenus seraient en priorité le pôle commerces, la place Jean Thomas et l'habitat. Cependant le conseil municipal attend l'analyse financière de Mme Valentin pour pouvoir prendre les décisions définitives. Madame le Maire a demandé une réunion de tous les financeurs pour aller chercher les subventions maximum sur les dossiers (DETR, Conseil départemental, Région, Moulins Communauté, Européennes) afin de faire une programmation précise. Madame le Maire, en présence de ses adjoints, a reçu M. Sanz Alexandre secrétaire général pour exprimer tous les dossiers trévois et son scepticisme par rapport à l'évolution des dépenses des fluides, matières premières, alimentation. Les communes doivent vraiment analyser ses augmentations et s'assurer des subventions sur les dossiers afin de ne pas fragiliser leur budget. D'autant plus que l'Etat ne connaît pas l'évolution des aides aux communes.

Une rencontre a eu lieu également avec M. THIERRY Thomas du Conseil départemental. Une enveloppe de 3 millions d'Euros peut être assumée par la commune dans ce dossier de Reconquête de Centre Bourg sauf qu'il y a d'autres lignes d'investissement à programmer. Il est évident que la commune ne pourra pas assumer l'ensemble et que des choix devront être faits. M. Thomas précise que la commune de Trévol doit trouver son identité pour se démarquer des autres communes.

Madame le Maire distribue le tableau proposé par M. Joubert Jean-Paul proposant les différents projets possibles.

6. Barreau de Trévol

L'étude de la RN7 a déjà été présentée et pour l'instant cette proposition n'a pas changé. Elle sera présentée avec celles de Bessay-sur-Allier, Varennes-sur-Allier et Vichy au prochain Plan Etat-Région en 2023 afin d'aller chercher les finances. L'enveloppe financière de l'ensemble des travaux ne pourra être tenue. Des choix seront faits. Madame le Maire espère que le dossier de Trévol sera inscrit dans sa totalité afin de conserver la qualité des possibilités trouvées entre le bourg et le côté de l'Allier, y compris le développement des voies douces et initiatives dans le cadre du 1 % paysage. Le Comité national de gestion et du suivi du 1 % paysage a donné un avis favorable sur le dossier du barreau de Trévol.

La commune souhaite étudier sur le dispositif qui accorde 80 % d'aides pour les chemins.

7. Dossier Bar Restaurant

Présentation de la plaquette du projet.

Mme le Maire nous informe de la visite de M. CHALMIN Frédéric le 12 septembre dernier pour réaliser la partie diagnostic sur la réfection de la toiture du bâtiment.

Il estime que la charpente s'est dégradée et les travaux pourraient être plus plus onéreux que prévus.

Mme le Maire va demander un autre avis à deux autres entités. Effectivement l'avis de l'architecte ne correspond pas aux analyses faites auparavant

8. Rentrée scolaire

M. MARTEL Didier nous informe que la rentrée scolaire s'est très bien passée. 168 enfants sont actuellement scolarisés.

Le placard dans la classe de Mme TERRENOIRE est terminé, les jeux ont été renouvelés (draisiennes, brouettes...).

Il nous indique également d'une intervention de la Savac et de l'entreprise Roche suite à un problème de toilettes bouchées.

9. Questions diverses

- ❖ Le foot va utiliser le city stade tous les lundis de 17h30 à 18h30. Il faudra matérialiser cette plage horaire pour informer l'ensemble des utilisateurs.
- ❖ Les travaux de la salle de la Chapelle vont être réalisés la semaine du 3 octobre, un siphon va être installé devant la porte de la chaufferie.
- ❖ M. MARTEL annonce que suite à un audit PEFC (diagnostic administratif et sur place) pour vérification du cahier des charges, la forêt communale a obtenu un label.
- ❖ Mme RAY PEROT nous informe d'une réunion avec les associations, le vendredi 23 septembre 2022 à 19h00, pour leurs présenter le nouveau règlement des salles communales. Lors de cette réunion il y aura l'intervention de Mme MONNAT Elodie du CRIB

(centre de ressources et d'informations des bénévoles) pour parler des droits et devoirs des associations.

- ❖ Mme le Maire nous indique que la mairie sera fermée le vendredi 16 septembre 2022.
- ❖ Eclairage public : suite à un long échange entre les élus, le conseil municipal souhaite qu'une économie soit recherchée sur le coût des énergies de l'éclairage public. Selon les avis il ressort que les élus proposent une réduction des horaires d'éclairage. Le matin l'horaire serait de 6h30 au lieu de 6h00 (ainsi la sécurité des élèves pour aller prendre le bus est conservée), et le soir l'horaire proposé serait 9h00 au lieu de 10h30, avec extinction de l'ensemble de la commune la nuit. Egalement les élus souhaitent que l'église ne soit plus mise en valeur la nuit. Madame le Maire soumet au vote la proposition des horaires de 6h30 le matin et de 9h00 le soir. Le conseil se prononce avec 15 voix pour et un contre ((Mme Monique Sorus). Cette dernière, rejointe par l'ensemble des élus, souhaite avoir des renseignements précis sur le nombre de foyers sur la commune, si l'on peut différencier les factures par rapport aux rues, aux quartiers, les différentes consommations etc. Madame le Maire répond positivement à ces demandes et va se rapprocher du SDE afin d'apporter les informations demandées.
- ❖ Laurence Berthomier présente le dossier du repas à 1 € proposé par le gouvernement pour les familles en difficultés. Cette initiative ne peut-être retenue car la commune n'est pas éligible à ce dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.